



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2023

2023-05-03

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVÉ Jean-Paul, Mme FERON Florence,

Procuration(s) :

M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. DUBOST Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LEROY Nadine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 07

Absents : 07

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

25/05/2023

FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023- 2026,

Considérant que notre commune souhaite construire un mur de soutènement et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'Enveloppe N°2 pour un montant de 5 000, 00 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (**enveloppe n°2**) en vue de participer au financement du mur de soutènement, à hauteur de 5 000, 00 € (**montant du fonds de concours**).

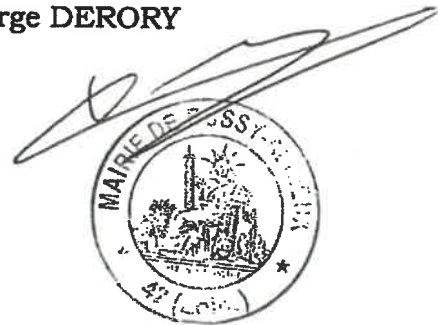
- Autorise le Maire à signer tout acte à cette demande.

- Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré, à Bussy Albieux,
le 30 Mai 2023

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le 13 JUIN 2023numériquement